



ELECTION PRESIDENTIELLE 2017

Enjeu 1 : L'urgence

Assurer la stabilité juridique de la profession

La gouvernance française

Question 1 : Une gouvernance efficace de la pêche et de l'aquaculture par les pouvoirs publics nécessite de prendre en compte la nature à la fois marine et économique de ces activités. Dès lors, à quel ministère rattacherez-vous la pêche et l'aquaculture une fois élu(e) ?

Les réponses sont données par candidats, dans l'ordre alphabétique

M. Jacques Cheminade :

La mer étant pour moi une priorité nationale, je créerai un ministère de la Mer et de l'Economie bleue afin d'intégrer dans une vision d'ensemble les questions économiques, scientifiques et environnementales relatives à la Mer et à l'économie et l'aménagement territorial des régions littorales. Il s'agit de soustraire l'aquaculture et la pêche d'une vision environnementale purement punitive et d'estimer à sa juste valeur les spécificités qui sont les leurs, notamment leur contribution à la sécurité alimentaire.

M. François Fillon :

Depuis 2012, les gouvernements socialistes successifs ont systématiquement rattaché la pêche et l'aquaculture au ministère de l'environnement, qui plus est dans le cadre d'un ministère délégué principalement dédié aux transports. Le pilotage de la politique de la pêche a ainsi été complètement dilué et n'a été vu qu'à travers le prisme de l'environnement. Si François Fillon est élu, la pêche et l'aquaculture ne

seront plus rattachées à l'environnement. Il souhaite que la gouvernance de la politique maritime prenne en compte les multiples dimensions de la mer : économique, environnementale, territoriale, pêche. Cela implique une approche inter-ministérielle parfaitement intégrée, qui coordonnera toutes les politiques sectorielles liées à la mer. Le Premier ministre sera ainsi l'autorité politique chargée de la mer. Sous son autorité, chaque ministre concourra, dans son domaine de responsabilité, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une véritable politique maritime.

Dès l'été 2017, François Fillon lancera des états généraux pour refonder les politiques de la pêche et de l'aquaculture en les plaçant sous le signe de l'innovation, de la qualité, de la sécurité et de la durabilité. Ces états généraux viseront à doter la France d'un plan national d'exploitation durable des ressources biologiques marines (pêche, conchyliculture, aquaculture, algoculture) en réduisant les contraintes administratives pour permettre aux professionnels de vivre de leur activité et pour accompagner le développement de nouvelles formes de production.

Mme Marine Le Pen :

L'origine des problèmes de la pêche vient sans doute de là : la pêche est systématiquement rattachée à l'agriculture ou à l'environnement, alors que les intérêts défendus ne sont pas les mêmes, voire entrent en contradiction.

Dans nos 144 engagements présidentiels, nous proposons - c'est l'engagement 42 - de créer un grand ministère de l'Outre-mer et de la Mer afin de valoriser la dimension maritime de la France et développer un vaste plan stratégique d'investissement autour de l'économie de l'or bleu.

Cet engagement est déterminant pour la pêche qui est constamment sacrifiée en faveur d'autres intérêts économiques ou environnementaux : la création d'un ministère dédié à la Mer va rendre audible la voix des pêcheurs.

M. Emmanuel Macron :

Plutôt que de nous focaliser sur l'organisation ministérielle, qui sera décidée en temps voulu avec le Premier Ministre, nous souhaitons plutôt affirmer l'objectif d'une stratégie maritime qui réservera toute la place qu'ils méritent aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Cette stratégie devra, par définition, être pilotée de façon interministérielle. L'avenir du secteur des pêches passe par des actions coordonnées des ministères qui portent les différents enjeux auquel il est confronté : la gestion d'un marché très

internationalisé, le renouvellement de l'outil de production, la gestion de la ressource halieutique et du milieu environnemental, la formation, l'innovation, la recherche...

M. Jean-Luc Mélenchon

Je devine en creux de la question votre insatisfaction du rattachement de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) au Ministère de l'Écologie. Je ne crois pas que le retour au Ministère de l'Agriculture soit LA solution aux problèmes que rencontre la filière pêche française.

Sans volonté politique affirmée, la nature du Ministère de tutelle reste secondaire. Un fonctionnaire, ça fonctionne, d'où qu'il soit ! Encore faut-il que la commande politique qui lui est passée soit claire. Pour cela, il faut y être préparé et ne pas découvrir les dossiers une fois arrivée aux commandes. Il convient de bâtir une administration cohérente, mobilisée sur ses enjeux, sans laquelle la volonté politique se perd dans les méandres et les arcanes des services de l'État.